



CONSULAT DE SUISSE
BARCELONE

POUR LES PROVINCES DE BARCELONE,
GÉRONE, LÉRIDA, TARRAGONE, CASTELLÓN,
VALENCIA & ILES BALÉARES

CONCERNE $\frac{\text{VOTRE: B. 24. Port.} \quad \text{-NC}}{\text{NOTRE: J. 30. Port.} \quad \text{-DV}}$

Barcelone, le 12 mai 1937.
CALLE BÉLGICA, 97 - TELÉFONO 82350
HEURES DE RÉCEPTION: 9 à 12 h.



Monsieur le Ministre,

En annexe à votre estimée du 29 avril, vous avez bien voulu me remettre copie d'une lettre que vous avez reçue de notre Légation, à Lisbonne, se référant à un entretien qu'eut notre Chargé d'Affaires avec l'Ambassadeur, Luiz Teixeira de Sampaio, Secrétaire Général des Affaires Etrangères, concernant la délivrance de passeports aux ressortissants de cette nation résidant encore à Barcelone.

Je ne suis pas d'accord sur l'énoncé par l'Ambassadeur Sampaio, car les sujets portugais qui se sont présentés ici sont simplement de pauvres diables, et s'ils n'ont pu s'enfuir comme l'ont fait les riches portugais, ne sont pas des gens à être emprisonnés pour le seul tort d'être pauvres. La plupart qui demandent à rentrer dans leur pays viennent en général de la campagne, ont plusieurs enfants et vu la confusion sociale et politique de la Catalogne, n'ont pas de facilités pour entrer dans les

Département Politique Fédéral,
Division des Affaires Etrangères,

B e r n e



- 2 -

Syndicats afin de travailler et subvenir aux leurs.
Ces personnes sont donc obligées de recourir à nous
dans l'attente de recevoir leurs passeports et pour
cette raison j'ose espérer que les administrations
compétentes ne tarderont pas trop à se prononcer sur
la "concession des passeports demandés qui fait l'ob-
jet d'une étude de la part de gouvernement portugais"

Veillez agréer, Monsieur
le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

LE CONSUL DE SUISSE:

